



## L'ÉLEVAGE BOVIN EN FRANCE, UNE CHANCE !!!



L'élevage bovin en France, ce sont des prairies, de la biodiversité, de l'activité économique dans nos territoires ruraux et non délocalisables mais également des viandes de qualité.

Voilà quelques semaines la Cour des comptes a rendu un rapport accablant pour l'élevage. Je l'invite tout d'abord à remplir sa fonction première qui est d'ordre administratif en France, chargée de contrôler la régularité des comptes publics... et en l'occurrence il y a du travail... après 3 ans du « quoi qu'il en coûte ».

Concernant Pierre Moscovici, Président de la Cour des comptes, homme brillant ayant fait l'ENA, ayant passé sa vie comme ministre, député, collaborateur de ministère... ne lui manquerait-il pas un peu de connaissance du monde économique et rural ? Effectivement il n'a jamais œuvré dans la réalité économique d'une entreprise.

Pour finir, Monsieur Le Maire, ministre de l'Économie, vos tweets et vos communications sur les réseaux sociaux sont pour le moins surprenants. Dans une précédente vie comme ministre de l'Agriculture vous défendiez l'élevage protecteur du bocage et de l'herbe, particulièrement efficace pour capter le carbone,

aujourd'hui vous vendez votre âme au lobby industriel en promouvant les «steaks végétaux» qui ne sont que des galettes protéinées et non des steaks de viande.

La Chambre d'agriculture du Calvados serait ravie, si ces personnalités le souhaitent, de les accueillir dans notre beau département riche de son agriculture diversifiée et particulièrement de son élevage bovin. Une visite serait parfaite et certainement instructive pour connaître la réalité de l'élevage français.

Jean-Yves HEURTIN • Président de la Chambre d'agriculture du Calvados

### ACTUALITÉ

## L'élevage au cœur des discussions

La session de la Chambre d'agriculture, réunie le 16 juin, a été l'occasion de présenter aux élus et à l'administration, le projet de séchoir collectif multifonction de la SICA SECOPPA (SÉchoir COLlectif Plaine Pays d'Auge) sur Olendon. Vincent Barbot, exploitant sur Sassy et Président de la SECOPPA, présente cette dynamique collective initiée depuis 2016, avec une dizaine d'agriculteurs du Sud Plaine et une vingtaine du Pays d'Auge. L'idée : « limiter notre vulnérabilité aux cours mondiaux, sécuriser nos réserves afin d'être moins dépendants des aliments et des fourrages de l'extérieur ». Le secteur étant propice à la production de luzerne, les administrateurs ont fait le choix de pouvoir sécher aussi bien de la production en agriculture bio qu'en conventionnelle.

À terme, le séchoir de 2 040 m<sup>2</sup>, équipé d'une toiture photovoltaïque de 285 kWc, devrait avoir une capacité de 1500 t de luzerne. Porté collectivement, ce projet est accompagné par le service Bâtiment de la Chambre d'agriculture et les CUMA.

Jean-Yves Heurtin, Président de la Chambre d'agriculture du Calvados, félicite l'émergence d'un tel projet qui « démontre le dynamisme du sud de la plaine, comme d'autres territoires du département ».

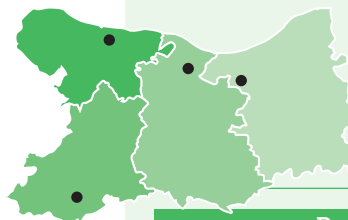
Les élus se sont ensuite retrouvés pour la session au cours de laquelle plusieurs points d'actualité ont été débattus, aboutissant à plusieurs motions.

La profession a réagi au **rapport publié récemment par la Cour des comptes**, prônant la réduction importante du cheptel et stigmatisant les éleveurs. Elle regrette que les propositions de la Cour des comptes se limitent à l'accompagnement à la sortie du métier d'éleveur, que les efforts engagés par les éleveurs pour réduire leurs impacts sur



l'environnement ne soient pas reconnus et confirme l'engagement des Chambres d'agriculture de Normandie dans leur accompagnement sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et dans la valorisation de leur métier au service des consommateurs et de la société.

Autre thématique, celui de la **viande cellulaire dite « In Vitro »**, produite en cultivant directement des cellules animales. Les élus dénoncent l'aberration alimentaire, économique et le risque non évalué pour la santé publique. La viande cellulaire constitue un risque majeur pour l'élevage dont les vertus agronomiques et le rôle dans la conservation des paysages sont indiscutables. Ils demandent l'organisation d'une convention citoyenne à l'initiative du Président de la République sur la question de l'élevage, des paysages et des filières animales en France, qu'un cadre juridique contraignant pour tous les substituts à la viande ou aux produits animaux soit mis en place et qu'un véritable plan de soutien à



Bessin

## Du terrain pour les élèves de la MFR de Maltot !

Pour la troisième année consécutive, les étudiants en BTS ACSE 1<sup>ère</sup> année de la MFR de Maltot, ont participé à un travail de découverte des pratiques agroécologiques en lien avec les groupes DEPHY et Danone du Bessin. Leur objectif était de suivre 3 parcelles sur plusieurs mois avec différents tests liés à la réduction des intrants : la conduite de colza associé avec des plantes compagnes et les couverts végétaux agronomiques et fourragers. Pour cela, ils ont d'abord collecté et synthétisé les données techniques et économiques à l'aide de différentes méthodes : pesées de biomasse, comptages et identification d'espèces, test Berlèse pour dénombrer les larves d'altises...



Ils ont ainsi pu évaluer l'intérêt de ces nouvelles techniques et présenter leurs conclusions devant les agriculteurs le 22 mai. Concernant la culture de colza, ils ont mis en avant l'intérêt d'un semis précoce autour du 20-25 août et de l'association avec du trèfle d'Alexandrie non remontant pour réduire la nuisibilité liée aux altises et avoir une couverture de sol plus rapide. Sur les couverts fourragers avant maïs, ils ont comparé un mélange ray-grass d'Italie + trèfles annuels et un mélange plus riche en légumineuses composé de seigle forestier, vesce commune, trèfle incarnat et trèfle squarrosus. Il ressort de leur suivi une biomasse similaire lors de la fauche mais une teneur plus riche en protéines pour le mélange à base de seigle (15 à 17 % de MAT contre 11 à 12 %), tout en faisant l'impasse sur la fertilisation azotée.

La promotion suivante continuera ce travail de suivi dès la rentrée en septembre.

l'élevage voit le jour, permettant aux éleveurs de vivre dignement de leur métier, tout en respectant l'animal et l'environnement.

La destruction récente d'un site de la Fédération des maraîchers nantais par un collectif d'associations, pour dénoncer l'exploitation de sable à des fins industrielles et agroalimentaires, a aussi été pointée. Les élus déplorent la destruction de biens privés, installés légalement, qui concourent à la baisse des intrants et l'économie locale. Ils en appellent à ce que les associations qui agissent de la sorte soient dissoutes et que l'État fasse respecter la loi de notre démocratie.

Enfin, à l'issue de l'expérimentation de la Loi Essoc parue en 2018, les élus se positionnent sur la création d'une Chambre de Région à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ayant en charge toutes les missions de fonctionnement (financières, RH, etc). La Chambre départementale deviendra « territoriale » et conservera les missions politiques sur son territoire ainsi que les actions de proximité.

Catherine GAYOT

06 45 14 02 90

catherine.gayot@normandie.chambagri.fr

Retour sur le groupe de travail des élus élevage de la Chambre d'agriculture du Calvados du 25/05/2023, conduit par Astrid GRANGER, élue référente :

- Feuille de route de lutte contre la tuberculose bovine : la Chambre d'agriculture continue de se mobiliser avec la Préfecture, le GDS, le GTV, la DDPP, la Fédération des Chasseurs, la MSA et la Cellule REAGIR.
- Veille loups : la problématique nationale se développe et concerne la Normandie. En cas de suspicion d'attaques, contactez le service départemental de l'OFB (02 31 61 98 53 - sd14@ofb.gouv.fr) qui vous indiquera les mesures à prendre.

Contact : David DELBECQUE, animateur

david.delbecque@normandie.chambagri.fr - 06 08 75 02 92

## JURIDIQUE

### Faire appel à des prestataires en agriculture, points de vigilance

Il est fréquent dans le cadre d'une exploitation agricole que certains travaux soient délégués à des prestataires extérieurs pour diverses raisons. Cependant il est nécessaire pour l'entreprise agricole de prendre un minimum d'informations et de précautions avant de contractualiser avec un prestataire.

Voici notamment plusieurs points d'attention à examiner :

- Vérifier que ce prestataire est bien une entreprise déclarée pour réaliser cette activité de prestation de service. Il faut rappeler que la prestation de service de travaux agricoles est, sur le plan juridique, une activité commerciale donc non prévue dans les entreprises agricoles individuelles et interdite dans les sociétés agricoles.
- Vérifier que le prestataire dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle, de diplômes ou certificats nécessaires (notamment certiphyto décideur en entreprise soumise à agrément, en tant que prestataire de service).
- Vérifier que le prestataire dispose de son propre matériel (en propriété ou location) et est assuré pour son utilisation.

- Si le prestataire emploie des salariés, il doit avoir réalisé son document unique d'évaluation des risques professionnels. Les salariés doivent être titulaires de contrats de travail déclarés auprès des organismes sociaux et disposer également du certiphyto opérateur (si besoin).
- Formaliser un contrat de prestation indiquant clairement les prestations demandées, les délais et les tarifs des prestations. Ce contrat doit comporter les conditions générales de réalisation de la prestation, modalités de résiliation et être signé des deux parties par les personnes habilitées à représenter les entreprises concernées.
- Enfin le prestataire doit émettre une facture comportant toutes les mentions obligatoires sur l'identité de l'entreprise, les prestations vendues, délai de paiement et la TVA.

La vérification de ces informations préalables a pour but d'éviter de placer l'agriculteur dans une situation juridique difficile en cas de différend.

Céline DUREUIL

02 31 70 25 43

celine.dureuil-boullier@normandie.chambagri.fr

Clément CHEVALIER

06 73 86 31 95

clement.chevalier@normandie.chambagri.fr

## Bocage

## 17<sup>e</sup> édition du festival de l'élevage de Vire-Normandie 2023

Cette édition du festival de l'élevage est, cette année encore, un franc succès !

Le festival prend de l'ampleur avec la mise en place d'animations autour de l'agriculture, un pôle énergie (méthanisation, chaufferie bois et énergie solaire), un marché de producteurs locaux, des baptêmes tracteurs et plus de 25 stands de nos partenaires autour du ring. N'oublions pas les concours départementaux des Limousins et des Blondes d'Aquitaine ainsi que le concours Régional Prim'Holstein.

### 69 éleveurs, 203 bovins

Aidés par les membres des associations, les organisateurs de la manifestation dont Thierry Chanu, Président du concours, ont accueilli plus de 200 animaux. Une vingtaine de partenaires de l'élevage étaient également présents pour cette journée conviviale.

Durant le concours Régional Prim'Holstein, nous avons accueilli notre Première ministre, Elisabeth Borne, pour un échange avec les éleveurs présents.

Pour cette 17<sup>e</sup> édition, 3 élevages se sont particulièrement distingués.



### Concours régional Blonde d'Aquitaine

- Meilleur animal du concours :  
Pégase – LEGRAND Philippe

### Concours Limousin

- Meilleur animal du concours :  
TWIX P – NUTTENS BLIAULT Arnaud

### Concours régional Prim'Holstein

- Grande championne : GO Paimpol – SCEA des Rives d'Or/ Friendship Genetics (61)

Rendez-vous l'année prochaine en juin 2024 !

Stéphanie DURET  
06 07 78 44 38  
stephanie.duret@normandie.chambagri.fr

## Pays d'Auge

## Un diagnostic pour le SCOT et PLUi de Lisieux Normandie

Les 24 et 25 mai se sont déroulées les réunions de lancement de l'étude de diagnostic agricole et alimentaire réalisée par la Chambre régionale d'agriculture de Normandie dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Près de 90 exploitants sont venus assister à ces réunions. Ces présentations leurs ont permis de bien prendre conscience des enjeux de cette étude, des futurs documents d'urbanisme et de l'importance, pour leur activité, de pouvoir prendre part aux enquêtes programmées aux mois de juin à septembre.



Cette étude va nécessiter une rencontre individuelle, avec chaque exploitant agricole du territoire de la communauté d'agglomération, afin d'identifier les informations essentielles concernant les sites, bâtiments, projets et spécificités de l'exploitation. L'étude devra également analyser et spatialiser la filière alimentaire, les besoins, le bassin de production ainsi que les commerces.



Pour vous inscrire aux rencontres individuelles :

Par internet : [bit.ly/rdv-lisieuxndie](https://bit.ly/rdv-lisieuxndie)

Par téléphone : 02 35 59 44 84

Par mail : [amenagement.urbanisme@normandie.chambagri.fr](mailto:amenagement.urbanisme@normandie.chambagri.fr)

Sébastien SYS  
06 58 76 56 35  
sebastien.sys@normandie.chambagri.fr

## Plaine

## Ray-grass une graminée en progression

Présent depuis plusieurs années en plaine, le ray-grass poursuit son évolution dans tous les systèmes de cultures. D'abord dans les céréales, aujourd'hui l'ensemble des cultures sont colonisées à des niveaux parfois très importants.

### Un contexte en évolution

Dans le blé, la nuisibilité sur le rendement débute dès 10 à 20 plantes par m<sup>2</sup>. Elle peut atteindre jusqu'à 50 quintaux/ha avec des populations de 100 ray-grass.

La résistance aux herbicides de sortie d'hiver est maintenant bien installée sur une grande partie du territoire. Avec des stratégies de désherbage basées sur des applications de produits racinaires à l'automne, des premiers signes de résistance aux matières actives comme le flufenacet ou le prosulfocarbe sont parfois détectés.

Avec une pression réglementaire et environnementale qui se resserre, la mise en œuvre des stratégies de désherbage se complique fortement.

Aujourd'hui, si les solutions herbicides restent efficaces, la combinaison des différents leviers agronomiques est désormais indispensable pour minimiser la pression du ray-grass dans les cultures. MARGO pour MAîtrise du Ray-Grass dans l'Ouest est le nom du projet partenarial initié par Arvalis, les Chambres d'agriculture de Normandie et celle de Bretagne. Ce projet consiste à suivre un réseau d'une trentaine de parcelles en Normandie sur plusieurs années.

Après un état des lieux du salissement des parcelles, l'analyse des pratiques et l'historique de la parcelle, le travail va consister à construire un programme d'action combinant l'ensemble des moyens de lutte disponibles avec l'agriculteur. Ensuite l'évaluation portera sur le niveau d'enherbement et l'impact des changements mis en œuvre. C'est ainsi que 2 à 3 parcelles de la plaine vont intégrer ce réseau cet été.

Si vous souhaitez faire le point sur vos pratiques et adapter vos stratégies de désherbage, n'hésitez pas à rejoindre nos différents groupes cultures.

Samuel HARDY  
06 74 95 93 45  
samuel.hardy@normandie.chambagri.fr



## FORMATION

### Accélérateur de compétences

Participez aux formations organisées  
par la Chambre d'agriculture

#### Découvrir les applications des médecines alternatives en élevage

Je recherche à utiliser des produits naturels pour soigner mes animaux, mais je ne sais pas vers quoi me tourner

1 j : 26 septembre à LISIEUX

Peggy MALBRANCHE  
06 73 53 83 95

#### Maîtriser les actes de soin en élevage bovin

Se réapproprier les gestes d'urgence en élevage bovin

1 j : 28 septembre à LISIEUX

Laurence FOS  
06 73 52 16 96

#### Utiliser l'acupuncture sur mon élevage – initiation

Je découvre quelques points d'acupuncture pour agir dans des situations simples.

2 j : 8 novembre et 29 janvier 2024 secteur Bayeux

Émeline LEGROS  
06 73 25 01 23



Informez-vous, inscrivez-vous sur : [normandie.chambres-agriculture.fr](http://normandie.chambres-agriculture.fr)  
rubrique formation

#### Vérifier mes matériels de levage et de manutention

Je suis autonome pour vérifier mes matériels de levage et de manutention en conformité avec la législation

1 j : 14 novembre 2023 à IFS

Catherine GODET  
06 75 13 95 92

#### DUER : Rédiger mon Document Unique d'Évaluation des Risques

Je complète mon DUER

2 j : 23 novembre et 5 décembre à LISIEUX

Laurence FOS  
06 73 52 16 96

#### Mes Parcelles : démarrer une nouvelle campagne

Je valorise mon suivi technique

1 j : 16 novembre à LISIEUX

Peggy MALBRANCHE  
06 73 53 83 95

#### Signes des génisses : observer mes veaux d'un œil nouveau

J'améliore la santé et le bien-être de mes génisses laitières

1 j : 23 novembre à VIRE

Céline PORET  
07 85 44 43 99

## AGENDA



### Vachement Caen

Les 9 et 10 septembre 2023

Fort du succès rencontré lors de l'édition 2022 avec plus de 8 000 visiteurs, Vachement Caen s'installera de nouveau sur la Presqu'île de Caen.

Au programme : des concours bovins et présentations de races, le village des partenaires, un marché de producteurs, une conférence sur l'eau, un apéro normand, un concert et bien d'autres animations.

Contact : Jennifer BANDRAC-LACROIX  
Tél : 02 31 70 25 55



# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## CONSEIL D'ENTREPRISE

### Montez sereinement votre dossier NAI

Financez votre projet avec le nouveau dispositif d'aides NORMANDIE AGRICULTURE INVESTISSEMENT : 20 à 40 % selon votre projet !

Une aide proposée par :



### Auprès de nos collaborateurs :

- Identifiez les aides à l'investissement
- Caractérissez votre projet (Conquéran ou Amélioration)
- Vérifiez les critères d'éligibilité pour bénéficier de ce nouveau dispositif
- Montez votre dossier accompagné jusqu'à la téléprocédure



### Votre contact local

Iffs : 02 31 53 55 00  
Bayeux : 02 31 51 66 33  
Vire : 02 31 68 11 16  
Lisieux : 02 31 31 31 85

[normandie.chambres-agriculture.fr](http://normandie.chambres-agriculture.fr)



Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados  
Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin • Coordination : Théo Florent • Mise en page : Cédric Skrzyniarsz  
Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 14209 Hérouville-St-Clair cédex  
Tél. 02 31 70 25 25 • Web : [normandie.chambres-agriculture.fr](http://normandie.chambres-agriculture.fr) • Mél. [chambre@calvados.chambagri.fr](mailto:chambre@calvados.chambagri.fr)  
Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270 • Crédits photos : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire • Imprimerie NII

